



COMPTE RENDU

2ème réunion Comité de quartier HDC – LES BORDES

Tenu le 16 mars 2022 – 19h30 à 21h35



Étaient présents : M. FASANARO Denis (élu référent), M. DUPUIS Eddy (agent de la ville), M. BASTIEN Guy, M. GRANDJEAN Maurice, Mme POMAREL Nicole, M. ROUX Jean-Claude, Mme LEOCADIE Frédérique

Objet : Retour sur les échanges du 1er comité de quartier et nouveaux sujets

Préambule

Le président du comité de quartier ainsi que le représentant de la mairie remercient les membres du comité pour leur engagement au sein de leur quartier.

Rappel du rôle

Les membres seront un lien entre la mairie et les habitants de leur quartier et pourront être consultés par la mairie suite à des projets envisagés par la commune.

Temporalité des réunions

Une réunion par trimestre est envisagée afin de permettre aux membres de s'exprimer et de faire des propositions pour améliorer la vie dans le quartier.

Une fois par an, le maire réunira les membres du comité de quartier afin de prendre connaissance des desiderata

Rôle des membres du comité

- Rôle principal : servir de relais entre les habitants de leur quartier et la municipalité,
- Collecter et transmettre les remarques et suggestions des habitants du quartier,
- Soumettre des propositions d'actions du quartier,
- Faire que les habitants soient une force de propositions

Revue des sujets évoqués lors du 1^{er} comité :

- L'état des trottoirs abimés par les racines aux abords des Bordes

Réponse : Une demande a été faite par les services techniques de la mairie auprès du GPSEA (Grand Paris Sud Est Avenir) dont dépend la voirie. Mr Fasanaro nous informe que si une intervention est prévue, elle se fera sur la durée car ce sont des travaux longs à entreprendre. Il s'engage à relancer si nécessaire et à assurer un suivi.

- L'utilisation du chemin des Buissons par des 2 Roues motorisés ou non qui roulent à vive allure

Réponse : Si nous rajoutons du mobilier urbain pour empêcher le passage de certains 2 roues, nous risquons de gêner le passage des personnes à mobilité réduite et être en dehors des normes

Propositions du CDQ : un panneau de signalisation indiquant aux cyclistes qu'ils ne peuvent emprunter ce chemin sur leur 2 roues (Cycliste Pieds à terre). Plus de passages de la police municipale

- Le stationnement gênant et régulier du personnel du lycée sur les voies privées (Rue de la Clairière) :

Réponse : il s'agit d'une voie privée sur laquelle la Police municipale n'a pas autorité pour intervenir. Il appartient à la copropriété de mettre en place les infrastructures type barrière pour empêcher l'accès aux non riverains. Pourquoi ne pas rétrocéder cet espace au domaine public ce qui permettrait à la mairie d'intervenir.

- Un membre du comité indique que 2 courriers en ce sens ont été adressés à la mairie par le président

du conseil syndical mais sans réponse à ce jour. Il évoque également qu'une autorisation permanente d'intervention des services de la mairie avait été donné il y a quelques années mais semble avoir été annulée car la demande n'a pas été renouvelée l'année suivante. Cette autorisation était pourtant réputée permanente.

- Problèmes d'éclairage et de sécurité, notamment aux abords du lycée. pour le traitement ou la remontée vers les autorités compétentes de certains problèmes (éclairages, incivilités, végétation envahissante, stationnement gênant, dépôts sauvage...)

Réponse: Mr Dupuis nous invite une nouvelle fois à utiliser l'application « Chennevières je signale » et rajoute qu'en cas d'urgence il faut contacter la Police Municipale. Mr Fasanaro et Mr Dupuis peuvent également être contactés si besoin.

- Un membre du comité fait part de son questionnement au sujet d'une armoire (Rue des Bordes) dans lequel il y a des compteurs dont dépassent des fils.

Réponse d'un autre membre du comité: il s'agit d'un boîtier qui alimentait l'antenne collective.

L'antenne est cassée depuis un long moment et les fils ne sont plus alimentés électriquement

- L'état des canalisations, bouchées, elles ne jouent plus leur rôle d'absorption lors d'épisodes pluvieux.

Réponse : les travaux de vérification et de nettoyage ont commencé, ils sont réalisés par le GPSEA

- Projet de déménagement des écoles de la rue Clément ADER.

Réponse : Mr Fasanaro est intervenu comme prévu au conseil syndical des HDC pour démentir ces projets. Aucun courrier ne sera adressé par le maire qui évoque que la parole de Mr Fasanaro, représentant la mairie est suffisante

- Les panneaux indiquant des travaux Rue Clément Ader : sont-ils toujours d'actualité ?

Réponse : ces travaux ne sont plus d'actualité. Les panneaux auraient été enlevés

- La raison pour laquelle le parking de l'école des HDC n'est pas utilisé ?

Réponse : longtemps en attente de certains matériaux, le parking qui contient 29 places doit rentrer en fonctionnement dans le courant de la semaine. Nous espérons que cela permettra de réduire le stationnement sauvage aux abords de l'école et dans la résidence des HDC

- Le stationnement gênant des camions sur les trottoirs aux abords du marché (Bois l'Abbe) et d'un food truck au niveau de la colline

Réponse : le food truck n'est plus

- Stationnement le long de la rue du plessis :

- stationnement depuis plusieurs années d'un camion bleu contenant des gravats.

- Stationnement d'un autre camion à cheval sur le trottoir qui ne bouge pas

Un sentiment d'insécurité est ressenti lors du passage sur le trottoir entre la haie de la résidence des HDC et les camions stationnés

- Les incivilités : déjections canines, détritrus, masques, mégots de cigarette. Les canisettes ne sont pas toujours approvisionnés en sac et les sacs en cartons ne sont pas satisfaisants

Réponse : les services techniques et le GPSEA passent plus souvent. Un membre constate une amélioration. Un courrier a été adressé au lycée pour lui demander s'occuper du nettoyage du parking

- L'état du terrain sur lequel se trouve le club de tir à l'arc : nombreux détritrus

Réponse : un courrier a été envoyé au département pour lui demander de nettoyer. Le fait que le site ait été retenu pour les entrainements de 2 pays dans le cadre des JO 2024 devrait accélérer les choses

- Zone à fort risque d'accident au niveau de la rue de Rabelais, pourquoi ne pas construire un rond-point ?

Réponse : il est techniquement impossible d'y construire un rond-point, il n'y a pas eu d'accident dans cette zone.

Nouvelle proposition : pourquoi ne pas y installer des feux de signalisation ?

- Manque de poubelles à la Plaine des Bordes, présence de motos faisant la course

Réponse : pour les poubelles, demande faite auprès du département

- Le traitement par la justice et la mairie du projet de Poney Club

Réponse : projet définitivement annulé

Sujets supplémentaires abordés lors de ce comité:

Quelques chiffres sur le logement social :

Récemment passage à 30% de l'obligation de présence de logements sociaux sous peine de pénalité pour la ville.

Nombre de logement sociaux à venir : 125 dont 49 logements sur la RD4

Quid de l'ancien centre Jean Moulin?

Pourquoi ne pas y construire une maison de l'animal ?

Réponse : Un projet est en cours mais le lieu n'a pas été indiqué par les représentants de la mairie. Ce projet devrait voir le jour avant la fin de la mandature en cours

Pourquoi ne pas y installer l'APAC?

Réponse : Pas de proposition en ce sens dans la ville mais la présidente a refusé les locaux qui lui ont été proposés

Travaux Angle de la Rue des Bordes et Rue de la Clairière :

A cet endroit de grands trous ont été creusés et sans avancée depuis 15 jours. Les travaux sont protégés mais pas éclairés le soir et aucun arrêté municipal n'indique ces travaux. De plus cela rend le passage piéton inaccessible.

Réponse : Mr Dupuis se renseigne.

En fin de comité, une réflexion a été menée sur la **visibilité du comité** de quartier et sur les sujets abordés, remontés par les membres

Mr Dupuis prend le point pour voir comment booster la visibilité sur tous les supports de communication de la ville.